

[fr](#)

[Press release](#) | 11.06.2013

Rayonnements électromagnétiques

Un pas en avant pour protéger les salariés européens contre les champs électromagnétiques

Le Parlement européen a voté aujourd'hui en faveur d'une directive visant à protéger les travailleurs des effets nocifs des rayonnements électromagnétiques.

Le texte a été voté à une très large majorité : 594 pour, 38 contre, 40 absents avec 672 membres présents au vote.

Pour **Karima DELLI**, députée européenne Europe Ecologie - Les Verts, et rapporteure pour l'évaluation de la Stratégie européenne 2007-2013 pour la Santé et la Sécurité au Travail :

"Chaque année, en Europe, près de 170 000 personnes meurent d'un accident ou d'une maladie lié au travail. Pour lutter contre ce fléau, il est essentiel d'adapter la législation sur la santé au travail aux nouveaux risques. Cette directive sur les champs électromagnétiques est une des très rares initiatives en matière de santé et sécurité au travail adoptée sous l'actuelle Commission européenne. Nous avons obtenu une clarification et un renforcement des règles de protection, basées sur les dernières données scientifiques disponibles".

La Commission a d'abord proposé d'exclure les machines IRM du champ d'application de la directive, "ignorant ainsi les risques et les pathologies identifiés", précise l'eurodéputée qui ajoute que "grâce au Parlement, les IRM bénéficieront d'un régime d'encadrement spécifique qui permettra leur utilisation, dans le respect de la santé des travailleurs".

Pour **Michèle RIVASI**, Vice-Présidente du groupe des Verts/ALE, spécialisée dans les questions de santé :

«Une surexposition aux champs électromagnétiques comporte des risques pour la santé : stimulations nerveuses, étourdissements, et parfois des brûlures. Il était donc primordial de légiférer pour protéger davantage ces travailleurs quotidiennement exposés : personnels des hôpitaux, mais également professionnels de l'acier, réparateurs de pylônes de téléphonie mobile etc. Je regrette cependant que la directive ne couvre les effets qu'à court terme de l'exposition».

«En effet, on sait bien que les cancers apparaissent au bout de plusieurs années : il faudra donc que la Commission européenne se saisisse du sujet pour permettre aux travailleurs de faire reconnaître d'éventuelles pathologies développées sur leur milieu de travail comme des maladies professionnelles. Enfin, une remarque plus générale: la santé des travailleurs est enfin prise en compte, à la bonne heure, mais à quand une directive pour protéger l'ensemble de la population des risques liés aux ondes électromagnétiques? ».

Recommended

Event

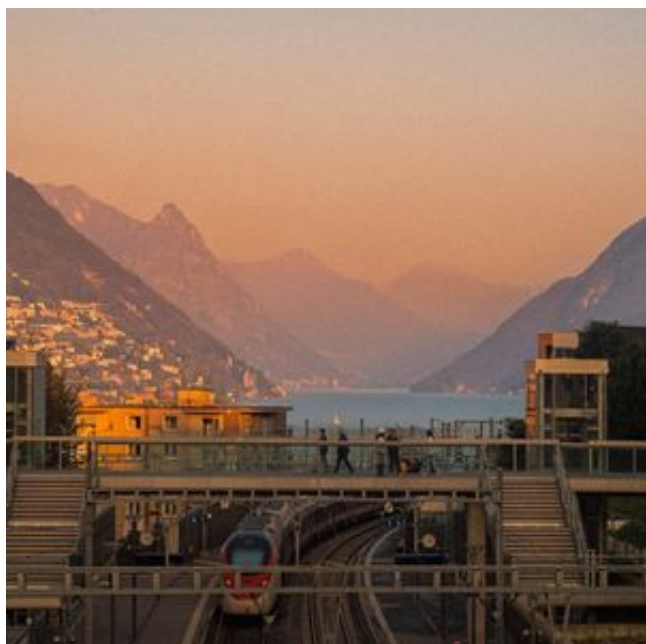


REMADE IN EUROPE

05.05.2026

Opinion

©aleks



[DiscoverEU 2026: Your guide to travelling by train for...](#)

08.04.2026

Opinion



[Toxic Beauty: How the EU's new cosmetics rules could p...](#)

07.04.2026

News



[PLENARY FLASH: Greens/EFA Priorities 9 to 12 March](#)

09.03.2026

Responsible MEPs



Karima Delli

Member



Michèle Rivasi

Member

Please share

[E-Mail](#)

